

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DECEMBRE 2012  
20 H 00**

**Présents** : Yves GAUME - Dominique JEANNIN - Anne-Marie DEROUSSENT -Alain JACQUET - François BECKER - Jean-Pierre HARZALLAH - Jean-Jacques LANG - Monique ABRY – Michel GARDES - Delphine MACCHI - Isabelle PETITLAURENT.

**Absents représentés** : Marie-Victoria FREY (a donné procuration à Yves GAUME) - Christine BORSOTTI (a donné procuration à Michel GARDES) - Corinne VINEY (a donné procuration à Isabelle PETITLAURENT).

**Absents** : Sophie SPEICHER - Chantal OTTMANN - Philippe REJONY.

**Secrétaire** : Delphine MACCHI

\* \* \* \*

Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 10.

Désignation d'un secrétaire de séance. Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. **Mme Delphine MACCHI** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu du conseil municipal du 22 octobre 2012 est adopté.

-\*. \*-

**Délibération n° 12.59**

**Objet** : Création et suppression de postes pour assurer le déroulement de carrières d'agents.

**Dossier présenté par Yves GAUME  
Maire**

Pour assurer le déroulement de carrière statutaire d'agents communaux, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Créer un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28h), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et par conséquent de supprimer un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à Temps non complet (28h) à la même date.
- Créer un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28h30), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et par conséquent de supprimer un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à Temps non complet (28h30) à la même date.
- Créer un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (32h30), à compter du 4 avril 2013, et par conséquent de supprimer un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à Temps non complet (32h30) à la même date.
- Créer un poste d'Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et par conséquent de supprimer un poste d'Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à Temps complet à la même date.

- Créer un poste d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et par conséquent de supprimer un poste d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à Temps complet à la même date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, décide

**de donner un avis favorable** à la création des postes ci-dessus énoncés.

**Délibération n° 12.60**

**Objet : Création de six postes d'agents recenseurs**

**Dossier présenté par Yves GAUME  
Maire**

Un recensement général de la population communale aura lieu du 17 janvier 2013 au 16 février 2013.

Pour mener à bien ce recensement, il convient de créer six postes d'agent recenseur pour cette période.

Il est proposé de fixer la rémunération nette des agents 1.72 € net par habitant et 1.13 € net par logement recensé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, décide

**de donner un avis favorable** à la création de 6 postes d'agents recenseurs dans les conditions définies ci-dessus.

**d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du recensement.

**Délibération n° 12.61**

**Objet : Autorisation de dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif**

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN  
Maire-Adjoint**

La commune vote généralement son budget primitif à la fin du mois de mars. Or, durant ce premier trimestre, la ville peut être amenée à réaliser des dépenses d'investissement nouvelles (non concernées par les crédits de report).

Du fait de l'absence de crédits inscrits, la commune peut se trouver en difficultés notamment pour répondre à des besoins ponctuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouvert au budget primitif 2012, hors remboursement de la dette. Les sommes correspondantes seront bien évidemment inscrites au budget primitif 2013.

Délibération n° 12.62

Objet : Décision modificative n° 3

Dossier présenté par Dominique JEANNIN  
Maire-Adjoint

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 61522-822 : Entretien de bâtiments	10 174.95 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>10 174.95 €</b>			
R 7788-020 : Produits exceptionnels divers			10 174.95 €	
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>			<b>10 174.95 €</b>	
<b>Total</b>	<b>10 174.95 €</b>		<b>10 174.95 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 1318-01 : Autres		1 390.20 €		
<b>TOTAL D 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>1 390.20 €</b>		
D 2111-020 : Terrains nus	24 741.46 €			
D 2151-1212-822 : VOIRIE/MOBILIER URBAIN		12 316.41 €		
D 2183-1245-020 : EQUIPEMENT/ ADMINISTRATIF		400.00 €		
D 2188-1133-64 : BAT-TERRAIN / PETITE ENFANCE		9 000.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>24 741.46 €</b>	<b>21 716.41 €</b>		
D 2313-1133-64 : BAT-TERRAIN / PETITE ENFANCE	7 000.00 €			
D 2315-1215-822 : VOIRIE/ AMENAGEMENT DIVER		4 200.00 €		
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>7 000.00 €</b>	<b>4 200.00 €</b>		
R 024-01 : Produits des cessions				10 174.95 €
<b>TOTAL R 024 : Produits des cessions</b>				<b>10 174.95 €</b>
R 1321-1133-64 : BAT-TERRAIN / PETITE ENFANCE			8 000.00 €	
R 1325-1133-64 : BAT-TERRAIN / PETITE ENFANCE			8 000.00 €	
R 1328-01 : Autres				1 390.20 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>			<b>16 000.00 €</b>	<b>1 390.20 €</b>
<b>Total</b>	<b>31 741.46 €</b>	<b>27 306.61 €</b>	<b>16 000.00 €</b>	<b>11 565.15 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-14 609.80 €</b>		<b>-14 609.80 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide

de donner son accord sur les modifications du budget 2012 comme ci-avant.

\* \* \* \*

**Questions et informations diverses :**

➤ Chantal OTTMANN n'assurera plus pour des raisons personnelles et familiales la fonction de Vice-Présidente. C'est Delphine MACCHI qui lui succèdera.

➤ Intervention d'Isabelle PETITLAURENT

① Demande si Delphine MACCHI devient Conseillère déléguée : Réponse affirmative.

② Révolution du Fort d'Essert : difficulté à croire à ce projet.

③ La Poste transférée au Super U : comment cela va-t-il s'organiser dans le Super U ?

Guichet à part avec 3 agents formés.

④ Non parution dans la presse de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire clôt la séance du conseil municipal à 20 h 25.

\* \* \* \*

Fait à Essert, le 21 décembre 2012

**Le Maire**  
**Yves GAUME**

Affiché le : 24/12/2012

Rectifié le : 01/01/2013

